AUTO ECOLE 734 100 Rue de la République 73200 Albertville

Tél. Port.: 06 48 76 79 32

Mail: contactalbertville@autoecole734.fr

Siret: 90239840300011 Agrt: E 2107300060

N° TVA Intracommunautaire: FR08902398403



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

PROGRAMME DE FORMATION AM-BSR

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

Cette formation comprend <u>5 séquences</u> dispensées sur un volume horaire total de 8 heures, au minimum. Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de 4 heures par jour.

PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE 1 H:

Sensibilisation aux risques sur support média DVD au sein de l'établissement :

La formation porte sur la sensibilisation du jeune à l'égard de soi et des autres usagers de la route pour y être détectable. La formation porte à sensibilisée sur l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité.

La formation porte également à se méfier des risques concernant l'adhérence ainsi que les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

La formation se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.)

PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION 2 H:

Elles sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables.

PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION 4 H :

Cette dernière partie se fait en et hors agglomération sur les voies ouvertes à la circulation publique.

- 1. le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie,
- 2. le conducteur de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds.
- 3. le conducteur doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.
- 4. le conducteur devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration.

PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE Sensibilisation aux risques 1 H:

Cette séquence clôture la formation et se déroule dans l'établissement ou en visioconférence en présence d'au moins un des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

- 1. Informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et les parents ou le représentant légal des élèves, sur les enieux, de la sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur.
- 2. Informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

A l'issue de cette formation de 8 heures, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal